

**Objet : Modification des Objectifs quantifiés de l'offre de soins de psychiatrie, de traitement du cancer et de médecine du PRS 3**

1 – La psychiatrie périnatale :

Contexte :

Deux décrets du 28 septembre 2022 sont venus introduire nouvellement un cadre réglementaire pour l'activité de psychiatrie.

Ils recomposent l'activité de psychiatrie générale et infanto-juvénile en 4 mentions :

- La mention adulte
- La mention enfants/adolescents
- La mention périnatale
- La mention soins sans consentement.

C'est au niveau de la mention que sont prévues les implantations de psychiatrie, appelés Objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS).

Concernant la mention périnatale :

Elle correspond aux soins conjoints parents-bébés, dès l'antéconceptionnel et le prénatal.

Il s'agit d'une activité en émergence au niveau de la psychiatrie sur les dernières années, qui fait donc nouvellement l'objet d'OQOS.

Elle a par ailleurs bénéficié de soutiens financiers de l'ARS via les appels à projets « mesures nouvelles en psychiatrie périnatale, de l'enfant et de l'adolescent » de 2021 et 2022.

Les OQOS de psychiatrie de mention périnatale ont été stabilisés :

- Au vu de l'offre connue de l'ARS
- En tenant compte d'un équilibre des implantations (1 offre par territoire, 2 sur les deux plus gros).

La mention périnatale du territoire d'Armor

Dans le cadre de la consultation lancée le 20 juillet 2023 pour 3 mois, des échanges avec les fédérations et établissements sont intervenus. Il n'y a pas eu de retour ou remarque par rapport aux OQOS de mention périnatale du territoire d'Armor et le PRS a été adopté avec la possibilité d'une implantation pour ce territoire.

Or dans le cadre de la fenêtre de dépôt des dossiers de psychiatrie ouverte en février-mars 2024, deux dossiers ont été déposés.

Tous deux ont été reconnus pertinents par la Commission spécialisée de l'offre de soins réunies le 18 juin 2024 qui a émis le souhait, à l'unanimité, d'une évolution des OQOS permettant d'autoriser les deux activités.

Proposition concernant les OQOS de psychiatrie du territoire d'Armor :

Retenir **deux implantations** de psychiatrie périnatale.

## 2 – Le traitement du cancer :

### 2-1 Les traitements médicamenteux systémiques du cancer (TMSC) :

Ces activités recouvrent les chimiothérapies, l'immunothérapie, les thérapies ciblées et les médicaments de thérapie innovante.

Les décrets du 26 avril 2022 réformant l'activité de traitement du cancer ont instauré une gradation entre les TMSC :

- De mention A assurant les TMSC chez l'adulte, hors chimiothérapies intensives hors aplasie prévisible de plus de 8 jours ;
- De mention B assurant, en sus des TMSC de mention A les TMSC lourds concernant essentiellement l'hématologie nécessitant des chimiothérapies intensives entraînant une aplasie prévisible de plus de 8 jours et la prise en charge de cette aplasie prévisible ;

L'aplasie correspond à la diminution de la production des cellules sanguines liée à l'action des chimiothérapies bloquant temporairement l'activité de la moelle osseuse.

Le PRS breton a retenu pour les TMSC 20 OQOS :

- 12 mentions A
- 8 mentions B

Modalités de l'activité de soins		TRAITEMENT DU CANCER																					
		Territoire Finistère - Penn Ar Bed*				Territoire Lorient Quimperlé			Territoire Brocélande - Atlantique			Territoire Haute-Bretagne				Territoire St-Malo Dinan			Territoire d'Armor		Territoire Cœur de Breizh		
		Nombre d'autorisations délivrées	Créations Suppressions Recompositions	Schéma cible PRS	Nombre d'autorisations délivrées	Créations Suppressions Recompositions	Schéma cible PRS	Nombre d'autorisations délivrées	Créations Suppressions Recompositions	Schéma cible PRS	Nombre d'autorisations délivrées	Créations Suppressions Recompositions	Schéma cible PRS	Nombre d'autorisations délivrées	Créations Suppressions Recompositions	Schéma cible PRS	Nombre d'autorisations délivrées	Créations Suppressions Recompositions	Schéma cible PRS	Nombre d'autorisations délivrées	Créations Suppressions Recompositions	Schéma cible PRS	
Traitement médicamenteux spécifiques du cancer	A	TMSC chez l'adulte																					
	B	5	+1	2	1	-	1	2	-	1	5	-	2	2	-	1	3	-	1	1	-	0	
	C	1	-	1	0	-	0	0	-	0	1	-	1	0	-	0	0	-	0	0	-	0	

Or pour bénéficier d'une mention B, il faut disposer sur site d'une Unité de soins intensifs d'hématologie.

Seuls deux établissements disposent de cette unité de soins intensifs d'hématologie (les CHU).

Il faut donc, au sein des 20 OQOS de TMSC, revoir à la baisse la proportion de ceux qui pourront basculer en mention B au profit de la mention A.

### Proposition concernant les OQOS du traitement du cancer par TMSC :

#### Retenir :

- **18 mentions A**
- **2 mentions B**

Modalités de l'activité de soins		TRAITEMENT DU CANCER																					
		Territoire			Territoire			Territoire			Territoire Haute-Bretagne				Territoire			Territoire			Territoire		
		Nombre d'autorisations délivrées	Créations Suppressions Recompositions	Schéma cible PRS	Nombre d'autorisations délivrées	Créations Suppressions Recompositions	Schéma cible PRS	Nombre d'autorisations délivrées	Créations Suppressions Recompositions	Schéma cible PRS	Nombre d'autorisations délivrées	Créations Suppressions Recompositions	Schéma cible PRS	Nombre d'autorisations délivrées	Créations Suppressions Recompositions	Schéma cible PRS	Nombre d'autorisations délivrées	Créations Suppressions Recompositions	Schéma cible PRS	Nombre d'autorisations délivrées	Créations Suppressions Recompositions	Schéma cible PRS	
Traitement médicamenteux spécifiques du cancer	A	TMSC chez l'adulte																					
	B	5	+1	5	1	-	1	2	-	0	5	-	1	2	-	0	3	-	0	1	-	0	
	C	1	-	1	0	-	0	0	-	0	1	-	1	0	-	0	0	-	0	0	-	0	

## 2-2 Concernant la chirurgie des cancers non soumise à seuil :

Au vu de leur activité sur les dernières années et au regard des seuils minimaux d'activité, certains établissements vont perdre leur autorisation de chirurgie des cancers relevant d'une activité soumise à seuil.

Il semble cependant pertinent de leur maintenir une autorisation de chirurgie des cancers hors celles soumises à seuil (= « mention A 7 : chirurgie indifférenciée ») : ces établissements pourraient en effet continuer à pratiquer de la chirurgie des cancers non soumise à seuil, notamment pour la chirurgie dermatologique.

Cela concerne les exérèses de tumeur en secteur interventionnel (et exclut les chirurgies dermatologiques réalisées en consultation externe à l'hôpital qui ne requièrent pas d'autorisation de chirurgie carcinologique).

Ces exérèses sont assez nombreuses et peuvent être réalisées en proximité sans besoin de recourir à un plateau technique important.

### Proposition : maintenir les OQOS de chirurgie indifférenciée initialement supprimés à leur niveau antérieur

Modalités de l'activité de soins		TRAITEMENT DU CANCER																											
		Territoire Finistère - Penn Ar Bed				Territoire Lorient Quimperlé				Territoire Brocéliande - Atlantique				Territoire Haute-Bretagne				Territoire St-Malo Dinan				Territoire d'Armor				Territoire Cœur de Breizh			
		Nombre d'autorisations délivrées	Créations	Suppressions	Recompositions	Schéma cible PHS	Nombre d'autorisations délivrées	Créations	Suppressions	Recompositions	Schéma cible PHS	Nombre d'autorisations délivrées	Créations	Suppressions	Recompositions	Schéma cible PHS	Nombre d'autorisations délivrées	Créations	Suppressions	Recompositions	Schéma cible PHS	Nombre d'autorisations délivrées	Créations	Suppressions	Recompositions	Schéma cible PHS	Nombre d'autorisations délivrées	Créations	Suppressions
Chirurgie oncologique	A1	Chirurgie oncologique viscérale et digestive	7	-1	1	3	-1	0	3	-1	0	6	-1	1	3	-	1	4	3	-	1	4	-1	1	2	2	-	1	1
	B1	Chirurgie oncologique viscérale et digestive complexe			5			2			2			2															
	A2	Chirurgie oncologique thoracique	3	-	2	1	-	1	1	-	1	3	+1	3***	0	-	0	1	-	0	1	-	0	0	-	0			
	B2	Chirurgie oncologique thoracique complexe			1			0			0			1			0		0		0		1		0				
	A3	Chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale, dont la chirurgie du cancer de la thyroïde	6	-2	1	2	-	1	2	-	1	4	-	1	2	+1	2	3	-	1	3	-	1	1	-	1			
	B3	Chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale, dont la chirurgie du cancer de la thyroïde complexe			3			1			1			3			1		2		2		2		1	-	0		
	A4	Chirurgie oncologique urologique	5	-	1	1	-	0	2	-	0	3	+1	2***	2	-	1	2	-	1	2	-	1	1	-	1			
	B4	Chirurgie oncologique urologique complexe			4			1			2			2			1		1		1		1		1	-	0		
	A5	Chirurgie oncologique gynécologique			3 puis 2*			0			0			0			0		0		0		0		0	-	0		
	B5	Chirurgie oncologique gynécologique complexe	5	+1	3	1	-	1	2	-	2	3	-	3	1	-	1	3	-1	2	0	0	0	0	0	-	0		
	A6	Chirurgie oncologique mammaire	6	-1*	6 à 5	2	-1	1	2	-	2	3	-	3	2	-	2	4	-1	3	1	-	1	-	1				
	A7	Chirurgie oncologique indifférenciée	9	-1*	9 à 8*	3	-	3	3	-	3	9	-	9	3	-	3	5	-	5	2	-	2	-	2				
	C	Chirurgie oncologique chez l'enfant et les adolescents de moins de 18 ans	NC	+1	1	NC		0	NC		0	NC	1	1	NC	0	NC	0	NC	0	NC	0	NC	0	NC				

\* si regroupement Grand Large-Keraudren

\*\*\* dans l'attente du regroupement Hôpital Sud/Pontchallou

## 3- Concernant les autorisations de l'Hôpital d'instruction des armées de Brest

Dans le préambule des OQOS un renvoi à l'arrêté conjoint Ministre des armées/Ministre en charge de la Santé est proposé.

Ces activités/équipements ne seront pas compatibilisés dans les tableaux d'OQOS.